



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 16 avril 2013

Réunion régionale syndicats avril 2013

guy.monard@rhone-alpes.pref.gouv.fr

OBJET : Rencontre régionale du 16 avril 2013 de 15h15 à 17h20 avec les représentants des organisations syndicales de la fonction publique de l'Etat – salon Nord.

LISTE DES PARTICIPANTS

M. Jean-François CARENCO, Préfet de région Rhône-Alpes
M. Marc CHALLEAT, Secrétaire général pour les affaires régionales
M. Denis GAUDIN, Secrétaire général Adjoint
Mme Brigitte MANGEOL, Chargée de mission
M. Guy MONARD, Directeur du service de l'administration générale

Pour les organisations syndicales, les responsables régionaux du secteur fonction publique Etat :

- **CGT** : M. Yves ROUPSARD
- **CFDT** : Mme Elisabeth LE GAC et M. Jean-Marc GUILHOT
- **UNSA** : M. Stéphan BERTHOZ et Mme Blandine PILI
- **FO** : M. Franck STEMPLER
- **CFTC** : M. Stéphane GRILLET et M. Daniel LEYRAT
- **FSU** : Mme Sylvie PICOT et M. Dominique ROLS
- **CFE-CGC** : M. Olivier ANDREANI, également président de la SRIAS Rhône-Alpes
- **SUD** : représentant non désigné.

Les points suivants ont été successivement abordés :

1. introduction
2. la nécessité d'un effort collectif de longue durée
3. les orientations arrêtées par le Gouvernement
4. le nouvel acte de décentralisation
5. la poursuite et le renforcement du dialogue social régional dans la fonction publique
6. les formations interministérielles régionales pour les agents de l'Etat

1-introduction :

Monsieur CARENCO, Préfet de région, accueille les participants, en soulignant la pertinence et l'actualité de cette rencontre avec les organisations syndicales régionales d'agents de l'Etat. Les réformes annoncées et mises en œuvre impliquent une mobilisation des agents. Leurs organisations syndicales jouent un rôle déterminant pour traduire le ressenti de leurs mandants. Le rôle du Préfet de région est double : il informe les Ministres de l'état d'esprit des agents de l'Etat sur le territoire, il explique et met en œuvre les décisions du Gouvernement.

Monsieur CHALLEAT, Secrétaire général pour les affaires régionales, précise que la documentation d'actualité portant sur la politique de modernisation de l'action publique est disponible et accessible sur Internet. D'une part la démarche «ISAP – innover et simplifier avec les agents publics» est ouverte à tous. D'autre part, les conclusions du comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril 2013 sont en libre consultation. Il rappelle que le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) sera renouvelé par le Préfet de région avant octobre 2013 pour la mandature 2013-2019. Ce renouvellement impliquera la redéfinition de la représentativité des organisations syndicales de salariés concernées par le second collège (39 membres) du CESER.

2- la nécessité d'un effort collectif de longue durée :

Monsieur CARENCO souligne la durée des efforts attendus de tous les citoyens en raison du poids de l'endettement public, de la faiblesse des investissements, de mesures anciennes adoptées, mais non effectives, et, en contrepartie, il fait remarquer l'attente des mêmes citoyens demandant plus d'Etat, ce qui générerait des coûts croissants. Il faut dépasser le débat « austérité-relance », en fondant les initiatives publiques et privées sur l'innovation et la projection résolue dans l'avenir.

Monsieur CHALLEAT, SGAR, évoque la mission d'analyse prospective des compétences et de l'organisation de l'Etat sur le territoire, confiée le 2 avril 2013 par le Premier Ministre à Monsieur REBIERE, Préfet, et à Monsieur WEISS, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts.

Monsieur CARENCO indique avoir proposé aux deux hauts fonctionnaires précités de se rendre en Rhône-Alpes au cours de leur mission.

Il demande aux organisations syndicales de ne pas figer leurs positions et de faciliter l'adaptation durable des structures et des agents au contexte budgétaire de maîtrise de la dépense publique et de nouvelle offre de services à la population.

En réponse aux observations des organisations CFDT, UNSA et Force Ouvrière, soulignant la faible activité du dialogue social régional lié à la discordance entre le fonctionnement d'instances départementales de dialogue social et le niveau régional des décisions de gestion des moyens humains, Monsieur CARENCO constate le retard de ce dialogue au regard de l'avancée de la déconcentration de l'Etat à l'échelon régional. La fonction publique coûte cher au pays, mais elle est indispensable à la cohésion sociale. L'effort pérenne attendu s'explique par l'impérieuse nécessité de mettre fin au laxisme budgétaire.

Les représentants de la CFTC souhaitent l'augmentation du nombre des contrôleurs des politiques publiques, en particulier dans le domaine de la lutte contre les fraudes, afin d'augmenter les recettes de l'Etat et assainir la concurrence entre entreprises.

Monsieur CARENCO constate que les efforts accomplis dans le Rhône pour la lutte contre la fraude sont significatifs. Il s'engage à en diffuser les résultats aux organisations syndicales.

3- les orientations arrêtées par le Gouvernement :

Monsieur CARENCO rappelle la volonté, exprimée par le Gouvernement, d'un retour à la compétitivité internationale de l'économie du pays. La modernisation de la fonction publique et les simplifications administratives doivent contribuer à atteindre cet objectif.

Les priorités en matière de recrutement ont été validées par la représentation nationale dans les domaines de la justice, de la sécurité et de l'éducation. En contrepartie, l'objectif de maîtrise des dépenses est garanti par des suppressions de postes dans les autres domaines de l'action publique.

Monsieur CHALLEAT, SGAR, décrit la méthode d'analyse détaillée, par domaine technique, des simplifications possibles. A ce titre, il précise qu'il préside le groupe de travail interministériel régional sur l'architecture budgétaire. Au total, 8 groupes sont activés à Lyon par le Préfet de région.

En réponse à l'interrogation de plusieurs représentants d'organisations syndicales (Force Ouvrière, CFTC) portant sur le risque de perte de capacité d'action de l'Etat, du fait de la baisse des enveloppes budgétaires et des effectifs d'agents, Monsieur CARENCO rappelle que l'Etat stabilisera en 2013 ses dépenses. Cette situation rompra avec une pratique de progression ininterrompue des dépenses. Les effectifs se situeront en 2013 au niveau de 1995, ce qui traduit une capacité de réorganisation, sans abandon de tâches essentielles. A titre d'exemple, en Rhône-Alpes, chacun des Préfets a fait connaître aux maires le recentrage des services sur l'assistance technique complexe et sur le contrôle de légalité des opérations d'urbanisme. Les tâches de maîtrise d'oeuvre des opérations techniques les plus courantes et l'instruction des demandes de permis de construire ne sont plus prises en charge par les agents de l'Etat.

Monsieur CARENCO souligne également le maintien de la présence active de l'Etat en faveur de l'insertion des publics les plus fragiles. Les politiques des transports, de la ville, du logement, de l'éducation sont conduites par l'Etat sans altération de l'égalité des prestations dues aux citoyens et sans compromettre une discrimination positive pour les territoires les plus fragiles.

L'accueil des étrangers est assuré dans la dignité, ce dont l'Etat peut être fier. La progression des flux d'entrée est cependant très forte; elle se situe à 60 % en Rhône-Alpes en 2012 par rapport à 2011 et la tendance haussière s'accroît en 2013. Ceci conduit à veiller au contrôle des situations individuelles et familiales.

Les représentants de la CGT et de la FSU soulignent l'éloignement physique accru des services par rapport aux publics concernés, que ne compense pas la dématérialisation des procédures, et la précipitation avec laquelle des expérimentations administratives sont généralisées, sans évaluation et bilan préalables. Le représentant de la CGT redoute que le schéma régional de mutualisation des fonctions-supports ne demeure sans effets.

Monsieur CARENCO précise que, paradoxalement, les mesures de simplification sont souvent difficiles à organiser. S'agissant de la proximité des services et des usagers, il retient en Rhône-Alpes une politique d'installation, hors du chef-lieu de la région, de nouvelles plates-formes mutualisées de gestion interdépartementale de titres (passeports, et, plus tard, cartes nationales d'identité). La gestion des dépenses publiques sur CHORUS est en revanche prévue à Lyon à partir de 2014 dans un centre régional de services partagés. La question de l'implantation optimale des services chargés des naturalisations n'est pas tranchée.

4- le nouvel acte de décentralisation :

La plupart des représentants des organisations syndicales évoque les risques inhérents à la nouvelle étape de décentralisation qui prend la forme de trois projets de loi récemment adoptés par le Gouvernement. Ils soulignent d'abord le risque de rupture d'égalité entre les citoyens, et aussi entre les agents des trois fonctions publiques. Ils expriment ensuite leur scepticisme quant à la réalité de la simplification des

structures administratives, affichée par les décideurs locaux pour motiver la création de la métropole de Lyon. Ils déplorent enfin les effets probablement négatifs de la co-existence, voire de la concurrence de la métropole lyonnaise et du conseil régional Rhône-Alpes sur des compétences de développement économique et d'aménagement du territoire. La domination d'une collectivité territoriale sur une autre n'est pas acceptable. Ils ajoutent que les agents ou leurs représentants dans les collectivités concernées par la réforme administrative lyonnaise ne sont pas consultés, ni même informés, par les élus.

Monsieur CARENCO précise que la loi relative à l'affirmation des métropoles n'est pas votée à ce jour par le Parlement. Les modalités de la transition administrative ne peuvent être anticipées. La volonté du législateur sera respectée. A priori, toutes garanties seront apportées aux agents pour la poursuite de leur carrière professionnelle. La saisine des instances de dialogue social sera effectuée après la promulgation de la loi.

La simplification administrative recherchée à Lyon est évidente. La communauté urbaine de Lyon exercera les compétences du département, actuellement confiées au conseil général du Rhône. Il en va ainsi à Paris depuis 1977 : le conseil de Paris siège en qualité de conseil municipal ou de conseil général, selon les compétences concernées. Le conseil métropolitain sera libre de créer des «maisons de la métropole», s'il le souhaite, pour délivrer ses services au plus près de la population, à l'instar des maisons du Rhône qui existent dans les quartiers de Lyon.

La prévision tendant à redouter une compétition paralysante pour l'action publique entre le président du conseil régional et le président du conseil métropolitain est sans fondement. Cette hypothèse, évoquée par la presse locale, ne correspond pas à la volonté des parties. De surcroît, elle est sans lien avec les compétences des organisations syndicales.

Le mouvement de simplification, par une nouvelle décentralisation, est en marche. Son accompagnement par les agents de l'Etat impliquera des réunions de dialogue avec les organisations syndicales, le moment venu.

5- la poursuite et le renforcement du dialogue social régional dans la fonction publique :

Les représentants des organisations syndicales expriment le souhait d'une prise en compte par l'Etat de la nécessité d'un dialogue social institutionnalisé au niveau régional. Il s'agit de dépasser les clivages ministériels qui nourrissent, parmi les gestionnaires de proximité dans les services départementaux, des réflexes de simplification non concertée. Ces pratiques effacent les spécificités des différents corps, qui demeurent adaptées aux métiers exercés et aux missions particulières confiées. Ils dénoncent les consignes peu claires qui accompagnent les réformes ayant un impact sur la gestion des personnels. Ils évoquent l'intérêt d'un dialogue avec les représentants des trois fonctions publiques.

Monsieur CARENCO est favorable à une approche régionale du dialogue social au sein de la fonction publique de l'Etat. Il souligne le dépassement positif des frontières ministérielles. Au niveau national, les Préfets de région sont ainsi consultés dans le cadre du comité des 40, qui réunit tous les deux mois les Préfets de région et les Secrétaires généraux des ministères sous l'égide du Secrétaire général du Gouvernement. Chaque trimestre, ce même groupe est réuni par le Président de la République en présence du Premier Ministre et des Ministres. Le décloisonnement entre ministères est une réalité. L'un des sujets évoqués correspond à la gestion des ressources humaines.

Il préconise la gestion des agents, de façon interministérielle, à l'échelon départemental, au plus près des besoins de la population. Les effectifs des directions régionales des services de l'Etat en Rhône-Alpes sont comprimés pour conforter les capacités d'action des directions départementales interministérielles. Le dialogue social régional ne réduira pas l'intérêt du dialogue social départemental.

Monsieur ANDREANI, représentant la CFE-CGC, s'exprime en qualité de président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des agents de l'Etat dans cette instance. Il souligne les relations positives entre syndicats d'agents de l'Etat et représentants des administrations en Rhône-Alpes. Toutefois, la maîtrise voulue par l'Etat des dépenses d'action sociale se traduit par la diminution des investissements sociaux, par exemple pour les crèches, les logements sociaux, les restaurants interadministratifs. Une action sociale inter-fonctions publiques est à instaurer.

Monsieur CARENCO exprime sa disponibilité à prendre une initiative en faveur d'un dialogue fondateur d'une action sociale pour les agents des fonctions publiques en Rhône-Alpes. Il souligne sa volonté de diffuser aux organisations syndicales la copie de la lettre qui sera adressée au niveau national pour transmettre les messages délivrés au cours de la présente réunion.

6- les formations interministérielles régionales pour les agents de l'Etat :

Madame MANGEOL, Directrice de la plate-forme régionale de gestion prévisionnelle des ressources humaines, rappelle que son service fut créé en 2009. Les effectifs de cinq agents des services du premier Ministre n'ont pas changé depuis cette date.

Monsieur GAUDIN, Secrétaire général Adjoint pour les affaires régionales, souligne que les démarches renouvelées du Préfet de région, tendant à accroître les effectifs de la plate-forme régionale d'un équivalent temps plein (1 ETP), reçoivent un accueil désormais favorable des services de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et du secrétariat général du Gouvernement (SGG).

Madame MANGEOL indique également que la gestion administrative et statutaire de proximité dans les services demeure la règle et que la gestion des carrières au sein de corps, ministériels pour la très grande majorité, n'est pas non plus remise en cause. La plate forme RH intervient lorsque les ministères ou les gestionnaires de proximité en matière de ressources humaines n'interviennent pas ou de façon non adaptée au contexte local et à la demande des services rhône-alpins. Elle apporte son appui à la professionnalisation des acteurs chargés de la gestion des ressources humaines, notamment dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les formations des domaines « métiers », directement liées aux politiques ministérielles conduites dans les services, sont organisées sous la responsabilité des ministères, avec souvent un relais de leurs directions régionales (exemples : contrôles vétérinaires, gestion des risques environnementaux, ...)

Les écoles de formation sous tutelle des ministères avaient pris l'habitude de proposer une offre de formations transverses. Désormais, leur rôle évolue. Ces centres de formation deviennent peu à peu des opérateurs de formation continue, en réponse aux besoins recueillis par la plate-forme ressources humaines auprès de tous les services de la région. La pratique interministérielle progresse d'année en année, de même que la mutualisation de l'offre de formation. Rhône-Alpes est la première région dans laquelle une charte de fonctionnement de l'offre commune de formation a été produite avec 14 administrations volontaires et paraphée par le préfet.

Les représentants des organisations syndicales demandent la communication du bilan des formations transverses, par corps et par direction régionale ou départementale.

Madame MANGEOL précise que ces bilans annuels des formations sont présentés au pré-comité de l'administration régionale de même qu'à leurs responsables régionaux de formation.

